

**extrait**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix neuf, le quinze octobre, le Conseil Municipal de la commune de REVEL dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHON, Maire.

*Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15*

*En exercice : 15*

*Qui ont pris part au vote : 13*

**Présents : Coralie BOURDELAIN ; Sandrine GAYET ; Lionel FIAT ; Frédéric GEROMIN ; Jean-Marc BELLEVILLE ; Laurence LEROUX ; Stéphane MASTROPIETRO ; Jean-Paul BELLIN ; Martine RITTER ; Vincent PELLETIER ; Bernard MICHON ; Catherine REAULT**  
**Procurations : Céline Bernigaud à Coralie BOURDELAIN.**  
**Absents : Thierry MAZILLE ; Alain Guimet.**

Lesquels forment la majorité des membres en exercice. Il a été, conformément aux dispositions de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Coralie Bourdelain, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Date de la convocation : 9 octobre 2019

**DELIBERATION N° 4 : VENTE DE BOIS DE CHAUFFAGE AUX PARTICULIERS**

Suite à la coupe à câble des parcelles 10 et 12, des lots de hêtre sont disponibles en bordure de route forestière du Colon.

Les grumes, regroupés en 3 lots, sont à couper sur place. La mise à prix est fixée à 43€/m<sup>3</sup>.

- Lot 1 pour un volume de 1,1 m<sup>3</sup> : 47€
- Lot 2 pour un volume de 5,3 m<sup>3</sup> : 227€
- Lot 3 pour un volume de 3,2 m<sup>3</sup> : 137€

L'attribution des lots se fera par tirage au sort sur inscription en mairie.

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à procéder à la vente de ces lots.

Ainsi fait et délibéré, à Revel, le 15 octobre 2019  
Pour extrait

Bernard MICHON  
Maire de Revel,

  
